

UN PLAN LECTURE

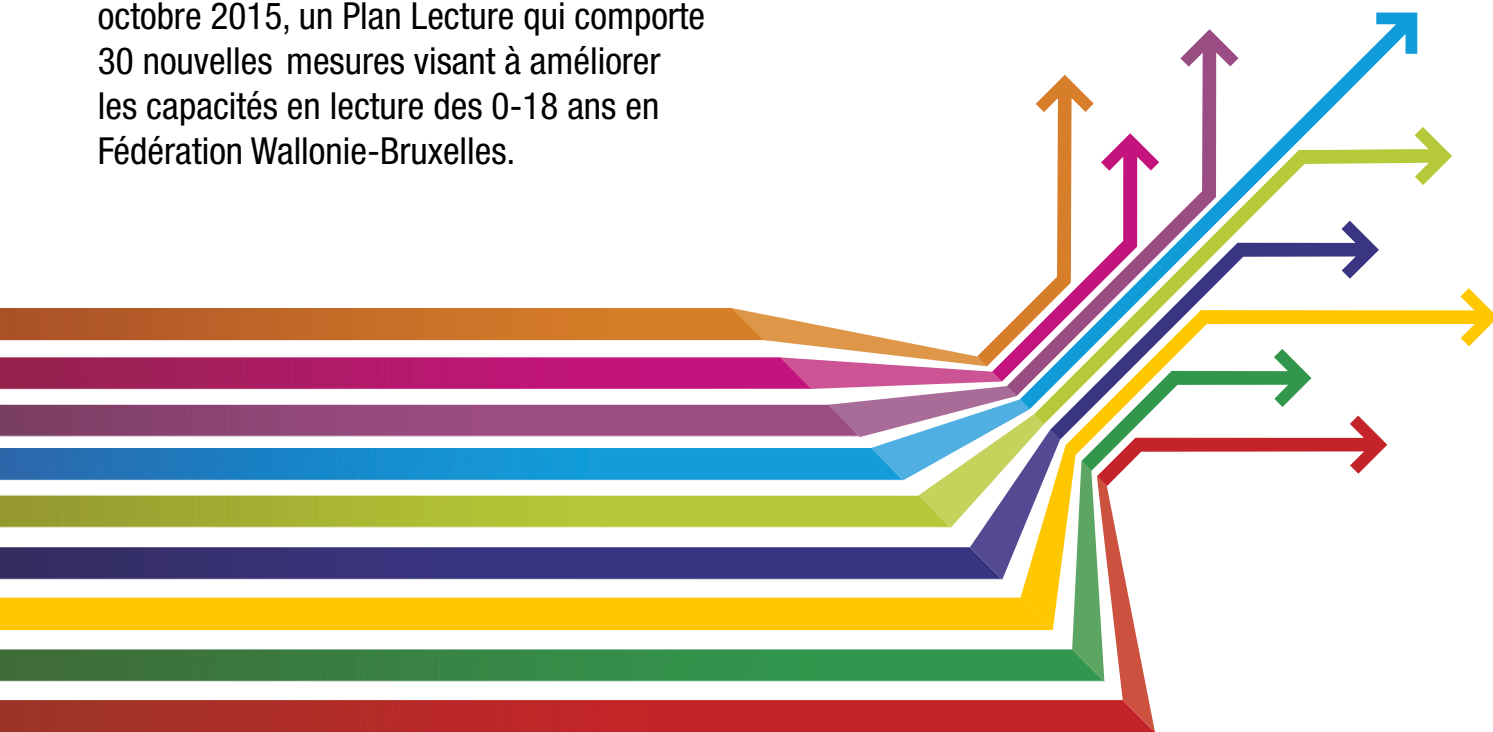
POUR BRUXELLES ET LA WALLONIE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

30 NOUVELLES MESURES

La Vice-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a dévoilé, en octobre 2015, un Plan Lecture qui comporte 30 nouvelles mesures visant à améliorer les capacités en lecture des 0-18 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles.



POURQUOI UN PLAN LECTURE?



Les constats en matière de lecture et de maîtrise de la langue française en Fédération Wallonie-Bruxelles sont particulièrement préoccupants :

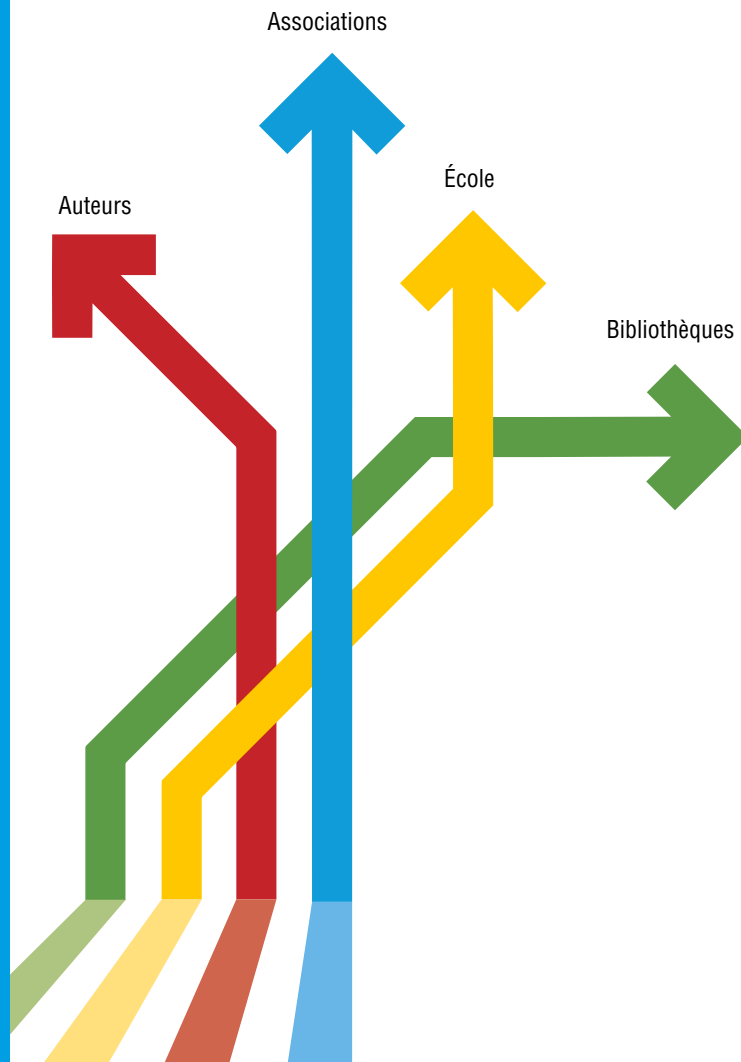
- D'après une récente étude de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, 50 % des enfants âgés de 30 mois présentent déjà un retard ou des troubles du langage.
- 25 % seulement des élèves de 4^{ème} primaire ont une bonne maîtrise de la lecture, documentaire ou littéraire.
- À 15 ans, les performances en lecture de nos élèves sont à peine égales à la moyenne des pays de l'OCDE.
- La lecture, comme pratique culturelle, est en recul : les Belges sont 68 % à avoir lu un livre au cours des douze derniers mois et 37 % à avoir fréquenté une bibliothèque publique.
- Environ 15 % des jeunes quittent l'école secondaire sans diplôme et sans l'usage fonctionnel de la lecture.

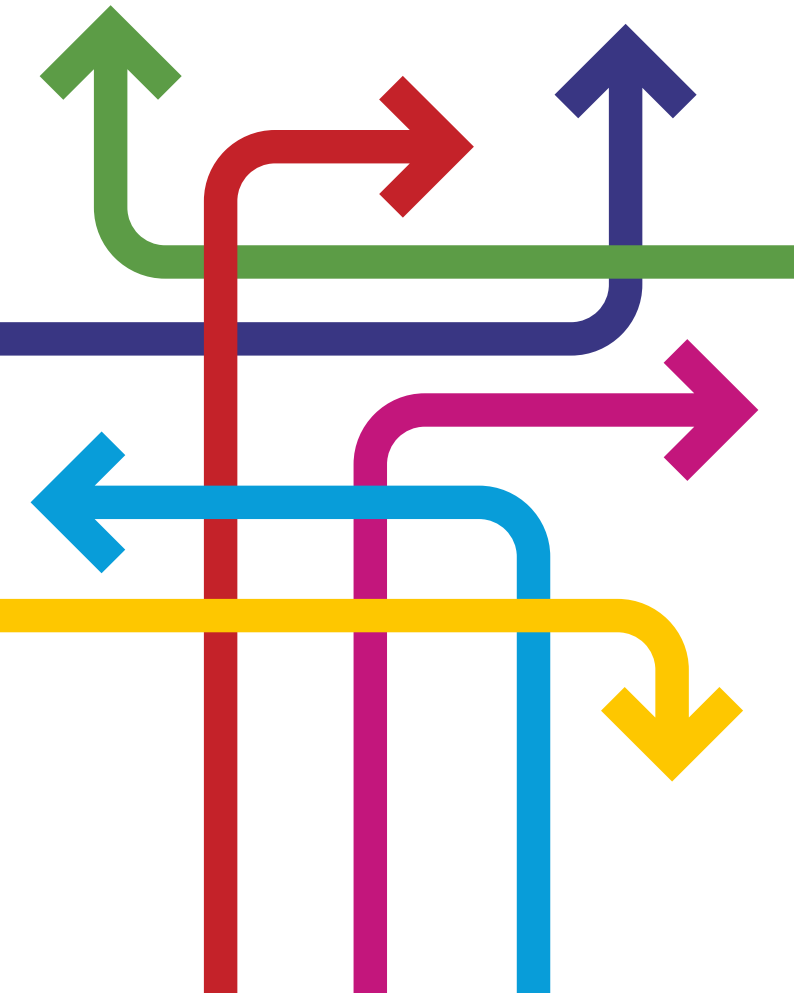


AVEC QUELS ACTEURS ?

Le Plan Lecture s'inscrit notamment dans la dynamique du Pacte pour un Enseignement d'excellence et dans le cadre de la nouvelle alliance « Culture-École ».

Le travail transversal qui sera mené pour mettre en œuvre ce Plan implique tous les acteurs concernés par la lecture : les opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les associations, les bibliothèques, etc. ; les créateurs, auteurs et illustrateurs belges francophones ; les formateurs en lecture, dans l'enseignement obligatoire et en éducation permanente ; les accueillants d'enfants et les enseignants ; les chercheurs universitaires, dans les secteurs de la pédagogie, de la sociologie ou des neurosciences cognitives.





AVEC QUELLES ORIENTATIONS ?

Après un tour d'horizon des analyses et des initiatives existantes dans les différents secteurs considérés, les orientations suivantes ont été choisies :

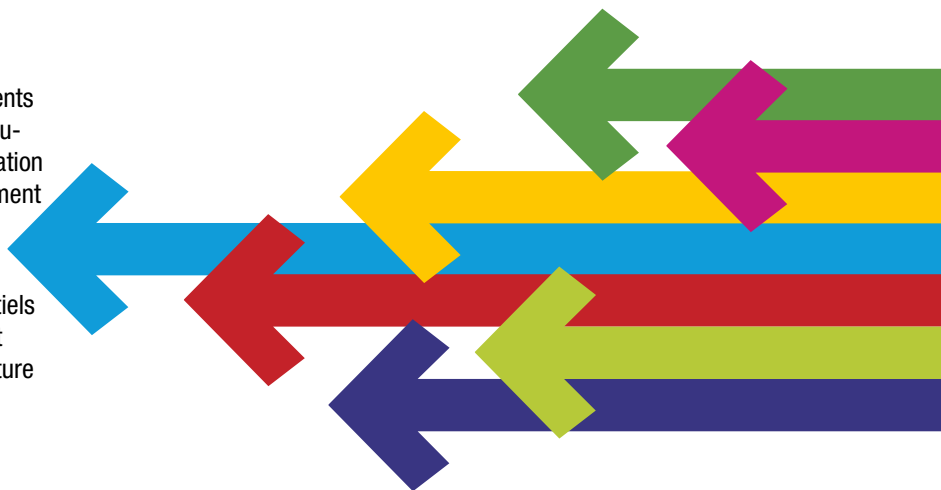
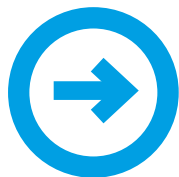
- Réviser l'offre de formation à l'apprentissage de la lecture et à sa promotion.
- Connecter l'offre culturelle, notamment en matière de littérature de jeunesse, avec les pratiques éducatives et scolaires.
- Soutenir les initiatives et les rapprochements entre les acteurs des différents secteurs visés.
- Développer les outils de sensibilisation aux usages et aux enjeux de la lecture.



DANS QUELS DÉLAIS ?

Certaines mesures pourront donner lieu à des changements immédiats, comme l'usage intensif de la littérature de jeunesse dans les classes, la diffusion d'outils de sensibilisation au livre et à la lecture dans les crèches ou le développement de l'offre en matière de formation continue des acteurs concernés.

D'autres mesures, comme celles concernant les référentiels et la formation initiale dans le secteur scolaire, ne seront visibles et mesurables qu'au-delà du terme de la législature actuelle.



Vous avez une question ?

Vous souhaitez vous investir dans le Plan Lecture ou partager une idée ?

Vous voulez découvrir le Plan de Lecture dans son intégralité et les 30 propositions qu'il contient ?

Coordination transversale du Plan Lecture

plan.lecture@cfwb.be

www.federation-wallonie-bruxelles.be



Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Boulevard Léopold II, 44

Éditeur responsable

Frédéric Delcor